

## Encore des promesses sans lendemain pour les femmes

Le 8 mars 2005, Ottawa- L'Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF), l'Association Canadienne des Femmes Autochtones (NWAC) et la Société Strengh in Sisterhood (SIS) sommes alarmées par ce qui nous semble être un endossement du Service Correctionnel du Canada par la Commission Canadienne des Droits de la Personne. Trois ans après que l'ACSEF, NAWC et 25 autres organisations de femmes aient demandé à la Commission Canadienne des Droits de la Personne d'entreprendre une enquête systémique sur la situation des femmes incarcérées au Canada, la Commission a rendu public son rapport intitulé *Protecting Their Rights : A Systemic Review of Human Rights in Correctional Services for Federal Sentenced Women*.

« Il y a quatre ans aujourd'hui, l'ACSEF et NWAC, appuyées par 25 organisations nationales et internationales, demandaient à la Commission d'entreprendre une révision systémique et de produire un rapport au sujet du traitement discriminatoire des femmes sous sentence fédérale par le Gouvernement Canadien. La plainte fut faite au nom de toutes les femmes purgeant des sentences d'incarcération au fédéral, sur la base que le traitement des femmes détenues est discriminatoire en vertu de l'article s.31 (1) de la Charte Canadienne des Droits. Le 28 janvier 2004, nous avons félicité la Commission pour son travail et nous avons accueilli avec satisfaction la demande de la Commission pour que le Service Correctionnel du Canada réponde aux besoins des femmes plutôt que de continuer à les traiter comme des hommes en se basant sur des stéréotypes et des perceptions » explique Dr. Aisla M. Watkinson, présidente de l'ACSEF.

« Nous sommes toutes préoccupées par la discrimination de genre vécue par les femmes incarcérées. De plus, nous sommes préoccupées par la discrimination en fonction de la race telle que vécue particulièrement par les femmes autochtones et les autres femmes racialisées, particulièrement celles qui sont classées et isolées dans les unités de sécurité maximum. » ajoute Beverly Jacobs, présidente de NAWC. « Il semble qu'à chaque coup nous constatons le gouvernement canadien persiste à prolonger son héritage honteux d'ignorance et de dévastation envers nos soeurs. Ils nous ignorent quand nous sommes victimisées et ils ignorent celles d'entre nous qui sont criminalisées en raison de leur résistance face à cette même autorité qui continue leur victimisation. »

« Nous ne pouvons imaginer en vertu de quoi Mary Gusella a conclu que le plan d'action du Service correctionnel pouvait être interprété comme capable répondre aux violations des droits documentées dans le rapport de la Commission », objecte Gayle Horii de Strengh in Sisterhood. « A cette date l'an dernier, nous étions encore optimistes. Nous croyions que la Commission avait bien compris l'urgence de répondre aux violations des droits vécues par les femmes détenues. Nous sommes maintenant obligées de nous demander s'il y avait ou non une intention de la part de la Commission d'accueillir les centaines de soumissions et de déclarations nationales et internationales que leur rapport semblait avoir reconnues. »

« Nous nous sentons trahies. Ceci est tout simplement injuste. C'est le 20ième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15 et nous approchons du 9ième anniversaire du rapport très critique de la juge Arbour sur le traitement des femmes incarcérées. Depuis des années, l'Enquêteur Correctionnel remet en question les affirmations du Service Correctionnel. Est-ce que la Commissaire en chef recule par rapport à l'engagement de la Commission de surveiller la protection des droits de ce groupe minoritaire de femmes? Est-ce que la Commission n'est qu'un organisme fantoche sans volonté de remettre en question le statut quo? Ils ne nous ont même pas consultées; cela ressemble à une entente d'arrière boutique pour arrêter la longue lutte en faveur des femmes incarcérées au Canada », déclare Gayle Horii.

« Personne de la Commission n'a visité les prisons des femmes depuis qu'ils ont rendu public leur rapport en janvier. Ils se sont de toute évidence fiés sur ce que le Service correctionnel a dit qu'il ferait. Il y a sûrement eu suffisamment de rapports et d'inaction de la part du Service correctionnel pour comprendre qu'il ne faut pas se fier à eux... » déclare Ann Hansen de Women 4 Justice et de Strenght in Sisterhood.

« Le rapport de la Commission identifie clairement la discrimination vécue par les femmes incarcérées. L'année dernière, nous avons accueilli favorablement l'opportunité de travailler avec le Service correctionnel et le Ministère de la Sécurité Publique et de la Justice pour mettre en action les recommandations qui sont essentielles à l'amélioration de la vie des femmes les plus vulnérables au Canada », ajoute Kim Pate, directrice générale de l'ACSEF. « Depuis que la juge Arbour, maintenant Haut Commissaire pour les droits humains aux Nations Unies, a rendu public son rapport en 1996, plusieurs femmes au Canada et au niveau international ont attendu avec anticipation une action ministérielle. »

« Nous avons espéré que la Commission canadienne des Droits de la Personne ferait preuve de plus d'engagement pour corriger le traitement discriminatoire ainsi que les violations des droits et de d'autres politiques. Il en va de même pour l'absence de surveillance qu'ils avaient décrit dans leur rapport. Nous étions encouragées l'année dernière quand la Commission a reconnu le besoin urgent de faire des changements fondamentaux dans la manière de traiter les femmes incarcérées, particulièrement les femmes autochtones et les femmes avec des problèmes cognitifs et de santé mentale. Cette année, poursuit Kim Pate, ils semblent avoir non seulement applaudi mais adopté la pratique du Service Correctionnel de prendre des décisions sur la base d'informations biaisées et incomplètes. Nous demandons à la Commission de revoir son message du 17 février 2005 et d'insister pour avoir une action ministérielle maintenant! »

**Pour nous rejoindre :**

**ACSEF-** Dr.Aisla Watkinson, présidente ou Kim Pate, directrice générale- 613-298-2422

**NWAC-** Beverly Jacobs, présidente ou Sherry Lewis, directrice générale-613-722-3033

**SIS/W4J-** Gayle Horii -613-298-222 ou Ann Hansen au 613-386-5864

L'Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry est une fédération de 25 sociétés locales de prestation de services communautaires qui travaillent avec et pour les femmes et les filles victimisées, criminalisées et incarcérées. Le 8 mars 2001, l'ACSEF et NWAC avaient déposé la demande au nom de toutes les femmes incarcérées sous sentence fédérale.

L'Association Canadienne des Femmes Autochtones est la principale organisation nationale des femmes autochtones depuis sa fondation en 1973. La mission de NWAC est de promouvoir l'égalité politique, sociale et économique pour toutes les femmes autochtones du Canada, qu'elles soient des Premières Nations (avec ou sans statut), Métis ou Inuit.

Strenght in Sisterhood a été incorporée en 1995 en réponse aux multiples crises subies par les femmes incarcérées sous sentence fédérale. SIS est un réseau de femmes présentement ou ayant été incarcérées; la majorité purgeant des sentences vie

Women 4 Justice- est membre de SIS et est un groupe Ontarien de femmes ayant été incarcérées qui travaillent collectivement pour soutenir les femmes et leurs enfants en prison et à leur sortie. L'organisme travaille avec d'autres groupes qui militent en faveur de l'égalité, pour changer les conditions sociales qui sont la cause profonde de la criminalité.